



Baisse taux horaire après signature cdi

Par **ijampa**, le **15/01/2012 à 18:49**

Bonjour, rnje vous explique mon cas rapidement,rnrn> de septembre 2010 a Septembre 2011 j'ai travailler en CDD dans une entreprise par l'intermédiaire d'un groupement d'employeur puis en CDI de octobre 2011 a Décembre 2011 toujours pour ce groupement d'employeur.rn> ceci dans la suite d'obtenir un CDI dans l'entreprise concerné que j'ai signé et commencé au début du mois (janvier 2012)rnrn> avec le groupement d'employeur j'avais un taux horaire de 9,56€ en CDD et qui est passé a 9,76€ au moment du CDI.rnrn>mais la je viens juste de m'apercevoir en relisant mon contrat de travail de mon CDI actuel que mon taux n'est que de 9,65€ (je n'avais pas fait attention avant car sur mon contrat c'est marqué en salaire brut mensuel,mais je me suis renseigné auprès du serveice concerné pour vérifié le taux) rnrnje voulais donc savoir si cela est normal sachant que les autres personne qui font le même travail que moi sont a 9,95€.rnque puis je faire pour avoir le même taux horaire ou du moins récupérer celui que j'avais avant .rnrnrnmerci de vos réponses